

PV de CA du 26/01/2024

Présents : Clément Turrin, Sarah Turrin, Laura Martinache, Thomas Héron dart

1 – Apport associatif

Suite à la saisie conservatoire demandée par Mathias BUNOUST en date du 13 décembre 2023 et exécutée le 21 décembre 2023, l'association rencontre de grosses problématiques de trésorerie.

En attendant le jugement, l'association doit pouvoir continuer de fonctionner. Clément et Sarah proposent de faire un apport associatif de 5 000€ qui pourra être remboursé à partir d'un an après signature du contrat d'apport, afin de faire face aux frais de l'association.

Le CA réuni ce jour valide la signature de ce contrat d'apport associatif.

A Saint Pierre de Frugie, le 26/01/24


Laura
Martinache